



Procédure en cas de pandémie grippale

DRIEUX-COMBALUZIER :

Plan de Continuité de l'Activité



Procédure

PCA en cas de pandémie grippale

Sommaire :

| | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| Champ d'application..... | 3 |
| Introduction | 4 |
| Objectifs du Plan Pandémie..... | 6 |
| Définition des étapes..... | 7 |
| Méthodes et Moyens de protection des salariés..... | 8 |
| Composition et fonctionnement de la « Cellule Pandémie » | 10 |
| Définition des installations « stratégiques » | 12 |
| Fonctionnement de l'Entreprise selon les étapes définies dans ce PCA | 14 |



Procédure

PCA en cas de pandémie grippale

Champ d'application

Cette procédure s'applique :

- A l'ensemble du personnel DRIEUX-COMBALUZIER



Procédure

PCA en cas de pandémie grippale**Introduction**

La grippe est une infection respiratoire aiguë, très contagieuse due aux virus influenza. La nouvelle grippe dite grippe A / H1N1 est une infection par un virus qui résulte de phénomènes de recombinaisons à partir de virus de porc, humain et aviaire, mais qui se transmet maintenant d'homme à homme. Ce virus est différent du virus H1N1 de grippe saisonnière, virus d'origine humaine qui circule habituellement (*définition issue du site interministériel www.pandemie-grippale.gouv.fr*).

Symptômes

La grippe est une infection virale très contagieuse, qui se manifeste surtout au niveau du système respiratoire et qui présente un certain nombre de symptômes communs avec la grippe saisonnière, à savoir :

- Fièvre (supérieure à 38°C, à début brutal),
- Toux,
- Gênes respiratoires,
- Courbatures,
- Fatigue,

D'autres symptômes spécifiques à la grippe A / H1N1 peuvent apparaître :

- Diarrhée,
- Vomissements.

Transmission du virus

Informations issues du site interministériel www.pandemie-grippale.gouv.fr

La transmission de la Grippe A se fait principalement **par voie aérienne**. Les particules virales se trouvent en suspension dans l'air dès qu'une personne malade expire, éternue ou tousse. Par conséquent, dès qu'une personne saine respire l'air chargé de particules virales, elle est contaminée.

L'infection peut se faire également **par le contact** avec des surfaces contaminées par le virus H1N1.

On distingue 2 modes de transmission :

- **La transmission directe** : contacts rapprochés avec une personne infectée (poignée de main, embrassade...)
- **La transmission indirecte** : par voie aérienne (toux, éternement, postillon) et par contact avec des objets contaminés (poignée de porte, téléphone...).

La contamination est d'autant plus rapide que les personnes sont réunies dans un milieu clos ou confiné (transports en commun, collectivités, écoles,...).

La période d'incubation de la grippe A / H1N1 peut aller jusqu'à 7 jours mais se situe normalement de 1 à 3 jours.

La période de contagiosité d'une personne contaminée par le virus de la grippe s'étend depuis la période d'incubation jusqu'à la guérison de la personne infectée (5 à 10 jours).



Procédure

PCA en cas de pandémie grippaleTraitement

Les traitements adaptés ne peuvent être décidés que par le corps médical suite à un diagnostic médical et selon l'état de santé de la personne.

Mesures d'hygiène ou gestes barrières

Le respect des règles d'hygiène mentionnées ci-dessous doivent permettre de garder les virus à distance des muqueuses de ses propres voies respiratoires et d'éviter la transmission à d'autres personnes. Le respect des règles d'hygiène suivantes est une condition essentielle pour enrayer une pandémie grippale :

- Eviter de serrer la main et les contacts corporels (embrassade...),
- Rester à distance des personnes,
- Se laver et se désinfecter les mains fréquemment avec du savon ou une solution hydro alcoolique,
- Se couvrir le nez et la bouche avec un mouchoir en papier lorsque vous éternuez ou tousez.
- Jeter les mouchoirs usagés à la poubelle et se laver les mains ensuite,
- Aérer régulièrement les bureaux et lieux avec de l'air neuf,
- Eviter d'être en contact avec des personnes malades,

Pour le moment, les mesures d'hygiène sont essentielles pour se prémunir du virus et sont un réel facteur de prévention de la pandémie.



Procédure

PCA en cas de pandémie grippale**Objectifs du Plan Pandémie**

Le présent Plan de Continuité de l'Activité (PCA) en cas de pandémie grippale décrit les mesures prévues, visant à réduire au minimum le risque sanitaire pour les salariés de DRIEUX-COMBALUZIER, ainsi que les dommages pour l'entreprise et les clients lors de la survenance d'une pandémie d'influenza. Les mesures prévues ont pour objectifs :

- de protéger nos salariés de la contamination par le virus de la grippe A / H₁N₁,
- d'assurer la continuité du fonctionnement de l'entreprise en cas de pandémie,
- d'informer nos salariés des risques liés à cette pandémie et l'impact face aux situations rencontrées lors de leurs interventions,
- de mettre en œuvre et assurer une veille nationale et de l'entreprise quant à l'évolution de la pandémie (niveaux d'alerte fixés par l'OMS, les informations diffusées par l'Institut de veille sanitaire, le taux d'absentéisme...),
- de décrire le fonctionnement de l'entreprise, en mode dégradé (suite à l'absentéisme ou des restrictions gouvernementales).



Procédure

PCA en cas de pandémie grippale**Définition des étapes**

Le PCA défini par DRIEUX-COMBALUZIER s'articule en 4 étapes distinctes permettant de limiter, pour chacune d'elles, les effets sur le fonctionnement de l'entreprise dans le cas d'une pandémie grippale.

Les étapes prévues sont les suivantes :

- Étape 1 : Suivi et veille sanitaire

Il s'agit pour cette étape d'activer la veille de la « Cellule Pandémie », interne à DRIEUX-COMBALUZIER. Durant cette étape, il est également prévu une sensibilisation du personnel face à la pandémie grippale annoncée et une information auprès des personnes ayant un rôle à jouer dans l'organisation mise en place selon le Plan de Continuité de l'Activité suivant. En parallèle de cette communication, deux autres axes de travail sont menés :

- l'approvisionnement en équipements de protection individuels s'opère,
 - les activités « prioritaires » et les fonctions mobilisables sont définies, en cas de passage à des étapes ultérieures.
- Étape 2 : Augmentation significative du nombre de contaminations en France

Face à la recrudescence des cas de personnes infectées par le virus grippal sur le territoire français, des mesures internes seront mis en œuvre, telles que l'activation de la « Cellule Pandémie », la diffusion des moyens de protection pour le personnel de l'entreprise. En outre, un suivi hebdomadaire de l'absentéisme s'opérera.

- Étape 3 : Organisation face à l'augmentation de l'absentéisme chez DRIEUX-COMBALUZIER

A ce niveau du Plan de Continuité de l'Activité, des mesures plus restrictives pourront être engagées, telles qu'une réduction de certaines activités ou encore une réaffectation des ressources en fonction des activités « prioritaires ».

- Étape 4 : Mise en place de restrictions d'activité imposées par l'Etat

Dernière étape de ce PCA, il est prévu l'hypothèse d'une éventuelle restriction gouvernementale, ayant pour conséquence une réduction de l'activité au strict minimum.



Procédure

PCA en cas de pandémie grippale**Méthodes et moyens de protection des salariés**

- La transmission du virus de la Grippe A / H₁N₁ se fait principalement par deux modes, à savoir une transmission directe ou indirecte (cf Introduction – *Transmission du virus*).

Pour se prémunir de la contamination par ce virus grippal, il est essentiel de respecter les règles d'hygiène basiques.

En complément de ces précautions d'hygiène (présentées dans l'introduction de cette procédure), DRIEUX-COMBALUZIER a prévu une distribution, pour l'ensemble des salariés, d'équipements de protection individuels (EPI) adaptés au risque que représente le virus de la grippe A / H₁N₁.

Diffusion au sein de l'entreprise :

La diffusion des équipements de protection sera engagée dès lors que la « Cellule Pandémie » de DRIEUX-COMBALUZIER le jugera nécessaire. Les équipements de protection suivants seront donc diffusés au sein de l'entreprise, à l'attention de l'ensemble du personnel.

L'ensemble des équipements de protection individuels et des produits désinfectants est commandé de façon centralisée, par le Service Achats selon la demande de la Direction.

Toutes les commandes effectuées seront livrées sur le site des LILAS. Ainsi, les équipements seront diffusés, par le magasin, au sein de l'entreprise selon les besoins de chaque service.

Une fois les EPI distribués selon les quantités appropriées, ces-derniers seront diffusés aux salariés par les responsables de service. Le Responsable sécurité informera l'ensemble du personnel quant à l'emploi des EPI et désinfectants et fera un rappel sur le respect des règles d'hygiène élémentaires en période de pandémie. Un support de présentation (plaquette) adapté sera diffusé à destination du personnel en complément de cette information.

Nature des équipements :

1 - Masque de protection respiratoire :

Pour se protéger contre une infection, en cas de pandémie, il est recommandé de porter un masque de protection respiratoire lors des rencontres avec d'autres personnes (contacts avec clients ou usagers, réunions, rencontres fortuites...).

De ce fait deux types de masques seront distribués, selon la nature de l'activité du salarié. L'ensemble du personnel recevra des masques chirurgicaux. Quant au personnel de maintenance susceptible d'être en contact avec des personnes atteintes de la grippe A (hôpitaux et autres centres de soins,...), des masques de protection FFP2 seront distribués.

L'attribution des masques chirurgicaux se fera à raison de 3 masques par jour, pour l'ensemble des salariés DRIEUX-COMBALUZIER. Les salariés affectés à la maintenance (pouvant intervenir sur des sites avec présence de personnes infectées par le virus grippal) se verront attribuer, en plus des masques chirurgicaux, 3 masques FFP2 par jour.

2 - Gants de protection :

La dotation du personnel en gants de protection fera l'objet d'évaluations régulières en fonction des besoins individuels et de la situation pandémique du moment.



Procédure

PCA en cas de pandémie grippale*3 - Désinfectants :*

En situation de pandémie, le virus de la grippe peut être disséminé sur tout type de surface, par l'éternuement, la toux ou le contact avec les mains et peut ainsi contaminer les mains d'autres personnes. En se touchant ensuite le visage, le virus peut parvenir aisément aux muqueuses de voies respiratoires et provoquer une infection. Toutes les surfaces en contact direct avec les mains (poignées de portes, téléphone, interrupteurs...) doivent par conséquent être désinfectés 2 à 3 fois par jour.

3a - Désinfection d'objets :

Pour ce faire, il sera remis au personnel des bidons de désinfectant. Ce produit sera utilisé par essuyage avec un chiffon papier dans les situations citées au-dessus, à savoir les poignées de portes, les interrupteurs..., mais aussi lors des interventions sur les installations. Il faudra donc employer ce produit sur les parties touchées ou manipulées par les usagers, à savoir les boutons de portes palières, les boutons cabine, les rampes de maintien, les mains courantes d'escaliers mécaniques...

Le désinfectant pour les objets « souillés » sera remis durant la durée de la pandémie pour chaque technicien de maintenance ou de réparation, intervenant sur les installations entretenues par DRIEUX-COMBALUZIER.

3b - Désinfection des mains :

Une solution hydro alcoolique sera distribuée au personnel afin que chacun puisse se désinfecter les mains. La désinfection des mains devra se faire plusieurs fois par jour.

Pour l'application de ce désinfectant, les mains doivent de préférence être propres et sèches. Ce produit ne nettoie pas, son rôle est uniquement de désinfecter. Une fois appliqué, les mains ne doivent pas être séchées (même pas avec une serviette en papier).

La diffusion de ce produit sera assurée par l'entreprise, à l'attention de l'ensemble des salariés. Il est prévu l'attribution de solution désinfectante pour la durée de la pandémie.

Gestion des EPI souillés :

Les masques de protection respiratoire ainsi que les gants nitrile sont à usage unique. Afin de s'assurer que ces EPI, une fois portés par les salariés, seront jetés dans des conditions appropriées, DRIEUX-COMBALUZIER mettra à disposition du personnel des sacs à déchets spécifiques (sacs de type DASRI : sacs pour Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux).



Procédure

PCA en cas de pandémie grippale**Composition et fonctionnement de la « Cellule Pandémie »**

DRIEUX-COMBALUZIER a défini une composition de « Cellule Pandémie » avec pour chaque acteur son suppléant. Ainsi, dans le cas hypothétique où un des membres « en titre » composant la « Cellule Pandémie » serait infecté par le virus A / H₁N₁, un « suppléant » pourra assumer le rôle attribué au sein de cette cellule.

La « Cellule Pandémie » est composée des membres suivants :

- Directeurs des Opérations et des Ressources Humaines

- Directeurs Achat & Logistique et Service après vente

- Membres de la Direction Ressources Humaines

- Responsables Sécurité et Qualité

- Membre du CHSCT

+ « Coordonateurs Pandémie »

Le(s) « Coordonateur(s) Pandémie » a (ont) pour rôle de :

- vérifier les procédures du Plan de Continuité de l'Activité et effectuer des réajustements si besoin,
- assurer une veille sanitaire et sur l'évolution des décisions gouvernementales,
- effectuer et analyser les statistiques liées à la pandémie grippale (situation nationale et situation de l'entreprise),
- dresser des reportings réguliers auprès de l'ensemble des membres de la « Cellule Pandémie »,

Cet acteur de la « Cellule Pandémie » interne à DRIEUX-COMBALUZIER est l'interlocuteur privilégié des instances externes, telles que la Médecine du Travail, l'Inspection du Travail, la CRAM...

Cette cellule spécifique en cas de pandémie fonctionnera différemment selon l'étape atteinte et prévue suivant ce Plan de Continuité de l'Activité :

- En étape 1 - Étape de veille : reporting sur la situation de pandémie annoncée (nationale et en entreprise) et sur les impacts sur l'activité de l'entreprise.
- En étape 2 - Augmentation du nombre de cas en France : durant cette étape, la « Cellule Pandémie » se prononcera sur la diffusion des équipements de protection. Des points réguliers (prévus une fois par semaine) avec les membres de la cellule seront effectués. Les sujets abordés seront notamment liés à la situation nationale et l'augmentation des cas de grippe A / H₁N₁ recensés parmi le personnel de l'entreprise.



Procédure

PCA en cas de pandémie grippale

- En étapes 3 et 4 - Mode dégradé : la situation présente un fort taux d'absentéisme au sein de l'entreprise. De ce fait, des points tous les 2 jours sont prévus avec les membres de la « Cellule Pandémie ». Ces échanges seront l'occasion d'aborder la situation nationale, l'évolution du nombre de cas de malades recensés parmi le personnel et les décisions prises selon les services impactés. La mise en application des mesures de réduction de l'activité soit du fait d'un absentéisme trop important, soit en fonction des décisions gouvernementales sera également un sujet évoqué par cette « Cellule Pandémie ».
- Afin de limiter les rencontres, le téléphone sera à privilégier pour ces échanges.



Procédure

PCA en cas de pandémie grippale**Définition des installations « stratégiques »**

En cas de nécessité (absentéisme important au sein d'une agence ou selon les restrictions de l'activité imposées par le gouvernement), DRIEUX-COMBALUZIER devra réduire en conséquence les activités de Montage, de Modernisation et/ou de Maintenance / Réparation.

Ainsi, pour se préparer à cette éventualité, l'entreprise a décidé d'identifier parmi le parc d'installations entretenues par nos soins, une liste d'appareils dits « stratégiques ». Ces installations « stratégiques » sont des appareils pour lesquels il réside un enjeu social et économique important.

Nous avons ciblé les appareils « stratégiques » selon les critères suivants :

- Appareils situés dans les hôpitaux, cliniques et établissements rattachés (centres de dialyse, SAMU, site de transfusions, laboratoires, maisons de retraite, foyers de personnes âgées...),
- Bâtiments publics et administrations (Ministères, Préfectures, Mairies, Police, Gendarmerie, Centres de secours...),
- Industries ou bureaux (banques, assurances, mutuelles, sécurité sociale, EDF-GDF, France Télécom,...),
- Immeubles d'habitation, avec un seul ascenseur.

Pour les appareils « stratégiques » recensés, toutes les activités de maintenance seront conservées, à savoir la maintenance préventive, curative et les dégagements de personnes. Les autres activités de l'entreprise seront réduites le temps de la pandémie (montage, modernisation).

En étape 3, il a été décidé que les interventions suivantes ne seraient par conséquent pas prioritaires, en cas de pandémie grippale avérée :

- installations situées dans les cinémas, théâtres, établissements recevant du public dits de loisirs,
- crèches, écoles, collèges, lycées, universités...,
- centres commerciaux (sauf monte-charges d'approvisionnement),
- hôtels.

En cas de restriction d'activité imposée par le gouvernement (étape 4), les interventions de maintenance s'effectueront sur la base des décisions prises par le législateur.

Certaines installations particulières n'entrant pas dans le cadre du recensement des appareils « stratégiques » pourront cependant faire l'état d'une analyse spécifique :

- selon la nature du bâtiment (avec présence d'handicapés),
- s'il s'agit d'un client spécifique...

Pour réaliser le recensement, il a été établi un tableau permettant de lister, parmi son parc à entretenir, les installations « stratégiques » et leur répartition par type d'équipement (nombre d'ascenseurs, d'escaliers mécaniques, de fermetures et d'équipements divers).



Procédure

PCA en cas de pandémie grippale

Ce tableau permet d'identifier rapidement, les ressources minimales nécessaires pour effectuer la maintenance sur toutes les installations « stratégiques ».

Dès lors que le taux d'absentéisme atteint, indique que les ressources ne sont plus suffisantes pour assurer les prestations de maintenance sur les sites « stratégiques », des mesures seront engagées par la Direction, afin de mobiliser du personnel et garantir dans la mesure du possible le respect des visites de maintenance (cf. ci-après).



Procédure

PCA en cas de pandémie grippale**Fonctionnement de l'Entreprise selon les étapes définies dans ce PCA**

Le Plan de Continuité de l'Activité, tel que défini par DRIEUX-COMBALUZIER se compose de 4 étapes. Ce plan a pour finalité de limiter les effets sur le fonctionnement de l'entreprise dans le cas d'une pandémie grippale.

Voici ci-dessous une description détaillée des différentes étapes déclinées dans ce plan et présentant le fonctionnement de l'entreprise en mode dégradé face à une épizootie grippale.

- Étape 1 : Suivi et veille sanitaire

A l'annonce d'une pandémie grippale, DRIEUX-COMBALUZIER met en veille la « Cellule Pandémie », telle que définie ci-dessus. Par conséquent, la première étape du PCA sera enclenchée. Une veille sanitaire sera donc menée et un reporting sera fait aux membres de cette cellule, sur l'évolution de la pandémie au plan national et les impacts potentiels sur les activités de DRIEUX-COMBALUZIER.

La communication du Plan de Continuité de l'Activité sera réalisée envers nos clients souhaitant connaître les mesures engagées par DRIEUX-COMBALUZIER, afin de garantir le respect des obligations, qu'elles soient réglementaires ou contractuelles. Un courrier sera envoyé aux clients ayant sollicité l'entreprise sur son mode de fonctionnement en cas de pandémie.

En marge de cette communication externe, l'ensemble du personnel sera sensibilisé au respect des règles essentielles d'hygiène (gestes barrières) contre une pandémie de grippe. Une information générale sera également divulguée sur les mesures organisationnelles décidées en cas de situation pandémique. Cette communication se déroulera sous la forme de réunion d'information, durant laquelle sera abordée une présentation de la grippe A / H₁N₁, ses effets et les mesures de protection édictée par l'entreprise afin de se prémunir de ce virus. De plus, les salariés seront avisés :

- des mesures qui seront prises par DRIEUX-COMBALUZIER, dans le cas de restrictions de l'activité, imposées par le gouvernement,
- de la liste des fonctions « mobilisables ».

L'avis du Médecin du Travail pourra être sollicité quant au choix des personnes affectées à ces fonctions « mobilisables ».

Le recensement des appareils stratégiques est initié lors de cette première étape du PCA en cas de pandémie.

Les Sauveteurs Secouristes du Travail de l'entreprise ainsi que les Correspondants Sécurité seront également appelés à être mobilisés, afin de relayer l'information émise par la direction, auprès du personnel.

A l'amorce de cette étape de veille sanitaire, l'acquisition des équipements de protection individuels pour le personnel sera assurée, afin de garantir la protection du personnel de DRIEUX-COMBALUZIER.

- Étape 2 : Augmentation significative du nombre de contamination en France

Cette étape du Plan de Continuité de l'Activité chez DRIEUX-COMBALUZIER sera engagée dès lors que soit le gouvernement décide de relever le niveau d'alerte pandémie au niveau extrême, selon la réglementation en vigueur, soit en fonction d'une décision émanant de la Direction Générale de l'entreprise.



Procédure

PCA en cas de pandémie grippale

Durant cette étape du PCA, aucune restriction d'activité ne sera mise en place. La continuité de toutes nos opérations est assurée avec le respect des consignes relatives au port des EPI contre la grippe et au respect des règles d'hygiène (désinfection des mains et des pièces manipulées par les usagers).



Procédure

PCA en cas de pandémie grippale

Compte tenu du risque de contact moindre avec du public ou les clients par le personnel au montage et modernisation, les équipements de protection ont été adaptés en conséquences.

Cette étape 2 se décline en 3 phases :

1 - L'activation de la « Cellule Pandémie »

La « Cellule Pandémie » sera donc activée. Les membres qui composent cette cellule spécifique seront donc mobilisés afin de faire des points réguliers et aborder :

- l'évolution de la pandémie,
- les cas recensés parmi le personnel,
- les mesures à engager au sein de l'entreprise si nécessaire, afin de limiter les effets de la grippe sur l'activité de l'entreprise.

Ces points s'effectueront, dans la mesure du possible, au moins une fois par semaine.

2 - La diffusion des équipements de protection

Les moyens de protection et désinfectants seront attribués au personnel de l'entreprise selon les besoins évalués par la « Cellule Pandémie ». L'attribution des EPI s'accompagnera d'une information des sauveteurs secouristes du travail, afin d'expliquer les règles relatives au port des masques respiratoires et gants de protection.

L'acheminement des EPI sera effectué par le biais du Magasin, avec une dotation correspondant au besoin du service pour une durée de 10 jours.

Durant cette étape, la Direction devra analyser le degré d'urgence de ses chantiers neufs et de modernisation.

3 - Le suivi de l'absentéisme chez DRIEUX-COMBALUZIER

Afin de garantir de la meilleure manière le respect de ses obligations réglementaires et contractuelles en terme de maintenance de ses installations, DRIEUX-COMBALUZIER a décidé de suivre le taux d'absentéisme.

La « Cellule Pandémie » pourra connaître le nombre de cas enregistrés au sein des effectifs.

De cette analyse par la « Cellule Pandémie », il sera émis, en collaboration avec la Direction, des propositions afin de réaffecter les ressources disponibles sur des opérations de maintenance et/ou sur des chantiers ou des clients « cibles ».

En cas d'impossibilité, par méconnaissance du métier de la maintenance par exemple, les personnes disponibles seront orientées vers la désinfection d'installations.

- Étape 3 : Organisation face à l'augmentation de l'absentéisme chez DRIEUX-COMBALUZIER

Le déclenchement de la troisième étape du PCA sera décidé par la « Cellule Pandémie » en concertation avec la Direction . Le critère d'activation sera l'atteinte du seuil critique du nombre de techniciens nécessaires afin d'assurer les interventions sur les appareils « stratégiques ».



Procédure

PCA en cas de pandémie grippale

Deux mesures seront envisagées durant cette étape :

- la réaffectation des ressources disponibles,
- la réduction de certaines activités.

1 – La réaffectation des ressources disponibles

Pour assurer un suivi au plus juste quant à la disponibilité des ressources au sein de l'entreprise et à l'influence de la vague pandémique sur l'entreprise, des points tous les 2 jours seront réalisés entre les membres de la « Cellule Pandémie ».

Ci-dessous les sujets qui seront évoqués lors de ces réunions :

- la situation nationale face à la pandémie de grippe,
- le nombre de cas recensés parmi le personnel,
- la mise en œuvre des principes de réduction de l'activité.

2 – La réduction de certaines activités

En cas de pandémie avérée et constatant un absentéisme important au sein de ses agences, DRIEUX-COMBALUZIER appliquera une réduction de ses activités.

Des décisions, quant aux activités concernées, ont été prises. Il en ressort les orientations suivantes :

En cas de passage en étape 3, les activités de montage, de modernisation et de travaux (TXR) seront conservées, sauf si le taux d'absentéisme augmente au cours de cette étape 3. De ce fait, le besoin en ressources supplémentaires pour la maintenance nécessitera l'arrêt partiel de ces activités.

Si les activités de montage, de modernisation et de travaux (TXR) sont réduites, le personnel pourra apporter son soutien dans la maintenance (préventive et curative) des installations du parc.

Les prestations de maintenance et d'assistance ont été scindées selon trois types d'interventions :

- la maintenance préventive : visites contractuelles,
- la maintenance curative : intervention de dépannage,
- les dégagements de personnes.

En étape 3, les interventions de maintenance préventives et de dépannage seront poursuivies. Toutefois, elles seront menées en priorité sur les sites définis comme stratégiques si l'on constate que le taux d'absentéisme augmente au cours de cette étape 3 (recensement des appareils stratégiques mené en début de cette procédure de continuité de l'activité).

Les interventions de dégagement de personnes seront, tout au long de la étape 3, effectuées sur l'ensemble des installations en parc.



Procédure

PCA en cas de pandémie grippale

Représenté ci-dessous, le tableau récapitulatif des activités de DRIEUX-COMBALUZIER et des décisions prises quant à la cessation ou non de celles-ci.

| | Déclenchement de l'étape 3 | Augmentation du taux de l'absentéisme, après déclenchement de l'étape 3 | Retour à la normale |
|-----------------------------------|----------------------------|---|--------------------------------|
| Montage | Continuité | Réduction de l'activité | Retour progressif à la normale |
| Modernisation | Continuité | Réduction de l'activité à analyser au cas par cas | |
| Maintenance préventive | Continuité | Continuité sites stratégiques + autres appareils si possibles | |
| Maintenance curative (dépannages) | Continuité | Continuité (sites stratégiques uniquement) | |
| Dégagements de personnes | Continuité | | |

- **Étape 4 : Mise en place de restrictions d'activité imposées par l'Etat**

Au stade où la pandémie impactera fortement le territoire français, il pourra être envisagé des restrictions d'activité imposées par le gouvernement. Par conséquent, DRIEUX-COMBALUZIER réduira ses activités en fonction des directives énoncées par l'Etat.

Par respect de nos obligations réglementaires, il sera donné la priorité à la maintenance de nos installations définies comme stratégiques et donc prioritaires.

Comme pour l'étape 3 décrite selon ce Plan de Continuité de l'Activité, des points tous les 2 jours seront effectués entre les membres de la « Cellule Pandémie ».

Listés ci-dessous, les sujets qui seront évoqués lors de ces réunions, pour la plupart déjà évoqués en étape 3 :

- la situation nationale face à la pandémie de grippe,
- le nombre de cas recensés parmi le personnel,
- les prises de décisions selon les services touchés par la pandémie,
- la mise en application des restrictions gouvernementales de l'activité.